Le Coeur

Février 2020

Publié trois fois l'an par la
Paroisse Saint-Louis de France, Washington, DC
Tél. : 202-537-0709
frenchparish@saintlouisdefrance.us
Coordonné par Roselyne Chang

Une sympathique rencontre avec…

Colette Ledentu LAFFLY

Le narratif pourrait commencer ainsi, comme un nouvel évangile, par "*Mon père se dénommait Joseph, ma mère Marie et leur premier enfant nommé Emmanuel naquit un 25 décembre* » …et de se continuer ainsi « Moi, Colette, poursuit-elle « je suis arrivée en 1925, en troisième position de cette famille de 10 enfants. Nous vivions dans le Doubs (25). Dans mon terroir natal les gens me dénomment '*bourgeon du printemps* puisque née un lendemain du début de la saison du printemps. Après de bonnes études au collège je m'inscris à l'Ecole hôtelière de Besançon, dit-elle ; et pour contribuer à aider aux dépenses de la ferme familiale gérée par mon père ; de suite je me mets au travail en faisant des travaux hôteliers de saison. Des dix enfants que nous étions ; il y en a encore six en vie ; il y avait parmi nous deux religieux, ma sœur ainée chez les *Petites Sœurs des Pauvres* et un frère décédé, qui enseignait dans un collège agricole avec un ministère auprès des pygmées du Cameroun ».

Colette est un mélange de grande simplicité et de finesse. Elle adore raconter les aventures de sa longue vie. A propos de sa rencontre avec Roger, lui aussi un Doubien, Colette raconte « Je connus Roger mon futur mari à la suite de divers concours de circonstances, Roger était lui aussi dans la restauration. Lors de son passage dans l'armée comme seconde classe à Dijon, il avait connu le Général Ely. Celui-ci en 1949 venait d'être nommé ambassadeur français de l'OTAN à Washington et cherchait un bon cuisinier pour l'engager dès que possible, et assurer la qualité de ses réceptions à Washington. Le talent de Roger n'était déjà plus un secret dans les armées ! Une fois retenu pour le poste, Roger ne voulut pas laisser Colette dans l'incertitude de partager sa vie avec lui ; pour cela il vint la voir dans son village de Reugney entre deux trains pour lui demander de l'épouser, ne lui laissant que deux heures pour prendre sa décision avant qu'il ne reparte par le dernier train.

Les voilà donc mariés sous quinzaine et partis peu de temps après, dans les bagages du Général et de son épouse pour un séjour qui se révèlera assez dur vu le caractère de la Générale. Avant cela neuf jours de bateau et notre Colette, malade et-oh erreur- sans rien manger pour calmer son estomac vide et chahuté ! (comme tant d'autres qui ont subi les mêmes affres du mal de mer !). Heureusement New York était en vue et elle se rassura que la fin de ses maux était proche

Après quelques allers et retours entre la France et les USA à chaque fin d'année de service, Roger reste motivé par les offres de travail aux Etats Unis, tandis que

Colette espérant un retour vers sa famille le suivait sans grand enthousiasme, mais surtout par respect de sa parole « I DO » « prononcée lors de ses vœux de mariage ! Il est vrai que son bagage linguistique reste limité pour s'intégrer dans la vie américaine. A la fin de cette première décennie de vie aux USA, après ce que Roger appelait « trois années de bagne », et quelques années au « *Normandy Farm »*, le ménage revient en France avec leurs deux filles, Geneviève et Monique, nées dans les années 50. En effet en 1960 une vieille tante âgée décède et ils ont gagné la mise en vente du grand ensemble d'hôtel-restaurant qu'elle possédait, et mis aux enchères. Le rêve de leurs 20 ans va-t-il se réaliser ? Pas tout à fait, car le restaurant est en dehors des grands axes de circulation et soumis aux aléas des saisons touristiques ; Il ne peut donc suffire au foyer Laffly qui décide de le revendre avec difficulté et finalement à perte.

Roger rentre à Washington pour retrouver le « *Normandy Farm »* puis passe au « *Watergate Inn* » d'alors. Cette seconde installation à Washington se concrétise en 1964, par l'achat d'une maison sur Warren St N.W, non loin de la maison paroissiale qu'a ouverte alors le père de Rocquois. Roger est régulièrement sollicité par le père pour l'aider dans la préparation des repas et régaler les nombreux convives invités par notre premier curé de la paroisse francophone. Ils habiteront cette maison sur Warren St. 35 ans, jusqu'en 1999.

Colette et son mari sont sans doute parmi les plus anciens membres restants de la paroisse francophone. Ils y ont connu Christiane Déroche, Michelle Nyirjezy, les

Lepelch, les Pignarre, et la famille Soudée. Le soir du jour de l'an était pour les Laffly l'occasion de recevoir le Père et Emilie Fromont pour leur traditionnelle partie de belote annuelle.

En 1964 Colette est embauchée au *Children's Hospital* pour l'analyse et le report de données. Point n'est besoin pour elle de mettre à jour son anglais car les données qu'elle exploite requièrent peu de contacts avec le public. Mais pendant trente ans elle restera dans ce service et ne le quittera qu'à la demande de Roger qui trouve anormal d'être, lui à la retraite, mais sans elle ! Sous une apparence casanière, Colette a cependant des instincts d'aventurière, … et du succès dans ce domaine !! Outre sa décision de se marier et de quitter son terroir prise en l'espace de quelques heures. il y a celles de l'éducation de ses enfants, et de divers investissements dans des projets sociaux et familiaux dans lesquels elle s'est lancée. C'est plutôt elle qui a finalement mené la barque familiale, mais « Roger comme Saint Joseph était le père nourricier », glisse-t-elle.

Que faire à l'heure de la retraite « r*entrer en France ou rester ?* ». «Sans les petits enfants on serait repartis en France » dit Colette´ En effet Monique leur a donné trois petits enfants Julie, Michael et Caroline qu'ils ont accompagnés dans leur jeunesse. De plus Roger, au-delà de ses activités professionnelles mais pour sa famille, et le curé de la paroisse francophone, se passionne à faire chez lui des mets dans sa belle, grande cuisine ; il en régale sa famille chaque week-end (sans compter le repas traditionnel de Noël avec les pop over, les prime ribs ainsi

que la traditionnelle bûche de Noël. Leurs trois petits enfants sont maintenant hors du nid familial et engagés dans le monde du travail. Mais c'étaient des appels de téléphone quasi quotidiens à Mimi et Papi, pour les informer des dernières nouvelles et cela reste vrai maintenant avec Colette seule.

Roger nous a quittés depuis bientôt quatre ans, après 66 ans de vie commune avec Colette. Et nul n'a oublié son sourire engageant lors des repas du troisième âge ; même lorsqu'il venait les dernières années au déjeuner du troisième âge, attaché à son appareil de dialyse. Colette continue sa route pèlerine sur terre vaillamment, très soutenue par ses deux filles. Elle maintient un régime diététique de fer ainsi qu'une gymnastique quotidienne qu'elle a reprise d'un programme extérieur, et qu'elle exécute seule dans son appartement… Ferait-elle le projet d'atteindre la centaine ? Il semble que les multiples de 25 lui soient favorables. Tout permet donc de le penser et de le lui souhaiter.

Par Sabine et Edouard Motte

La Campagne de Carême 2020

Deux projets de *Carême 2020* sont proposés :

- La Diaconie de la paroisse St-Louis qui vient en aide sous différentes formes aux francophones qui en ont besoin.

- La Mission paroissiale **Placetas** à Cuba. Dans un petit village pauvre : aide à l'éducation (enseignement & foyer ; soutien aux femmes, rénovation de bâtiment pour la soupe populaire, dispensaire, enseignement scolaire).

Plus d'informations dès le 1er mars, sur la Feuille d'Information paroissiale qui est également sur le site web de la paroisse : www.saintlouisdefrance.us
Merci de votre générosité pour les plus pauvres !

♥♥♥♥♥♥♥♥♥♥♥♥♥

Poème pour le Carême

Cher Paroissien, cher ami,

A quoi te servent tous les biens
Dont le Seigneur t'a comblé
Si ce n'est à faire du bien
Et à donner sans compter?

Tu entres dans le Carême,
Qui magnifiquement, rime avec AIME.
Oui, à quoi servent tous tes biens
Si ce n'est à faire du bien.

Du bien à celui qui a faim
Et qui te tend la main.
Aide-le, car tu le peux.

Du bien à celui qui a froid

Et qui en perd la voix.
Réchauffe-le, sois généreux.

Du bien à celui qui est mal en point
Et doit voir le médecin.
Accompagne-le et prends en soin.

Du bien à celui qui ne peut plus payer son loyer
Là il ne faut plus parler,
Il faut donner.

Du bien à celui qui vient de perdre son travail
Et craint de se retrouver sur la paille.
Contribue et que ta contribution soit de taille.

Les besoins sont nombreux comme tu le vois,
Cher paroissien, cher ami,
Et ...si près de toi !

Tu entres en Carême,
Qui rime avec AIME.
Et si tu n'es pas là
Qui le sera?

Laisse-toi tenter,
Et donne, donne sans compter
Pour qu'éclate de joie
Celui qui le reçoit.

Sabine Motte

♥♥♥♥♥♥♥♥♥♥♥♥♥♥

Elles nous ont quittés :

Gabrielle Wager	18 décembre 2019
Rose-Marie Germain Chanoine	27 décembre 2019

Nous prions pour elles.

Le célibat des prêtres :
vraie question et faux débat

Marc-Antoine Mouterde/Diocèse de Versailles

26 juin 2016 : Ordination sacerdotale en la cathédrale Saint-Louis de Versailles.

Le mérite des textes du théologien Benoît XVI et du cardinal Sarah est de proposer une réflexion sur ce qui est en jeu et ce qui ne l'est pas dans le célibat du prêtre. Elle aide à saisir pourquoi son inestimable beauté suppose une vie spirituelle soutenue pour le vivre comme pour le comprendre.

Le doute s'empare sur la nature du livre publié sous la signature de Benoît XVI et du cardinal Sarah. Il semble avant tout vouloir instaurer un rapport de forces et souligner une différence de perspectives avec le pape François. Pourtant, quiconque connaît la position du pape François sur le don que représente le célibat sacerdotal ne peut imaginer qu'il instaure de nouvelles normes pour l'Église universelle. Il disait : « Je préfère

donner ma vie avant de changer la loi sur le célibat. Personnellement, je pense que le célibat est un don pour l'Église. Je ne suis pas d'accord pour permettre le célibat optionnel, non. » Prétendre le contraire serait vouloir semer le doute sur la capacité de François à maintenir la riche tradition de l'Église.

Dans un temps de scandales et de procès comme le nôtre, le décalage entre une défense de positions théologiques ou ecclésiologiques et l'état général de l'opinion peut avoir des effets d'offuscation assez dévastateurs. Surtout en France. Rappelons, puisque l'occasion s'y prête, quelques éléments de nature à mieux comprendre ce qui est en jeu et ce qui ne l'est pas dans le célibat d'un prêtre.

Le prêtre : son rôle

De façon schématique, le prêtre est celui par qui l'Église reçoit de Dieu et donne aux fidèles ce que l'humanité ne peut jamais se donner à elle-même : le Pain de la vie éternelle, le Corps ressuscité du Seigneur Jésus dont la présence est la nourriture des âmes immortelles. Ce don de la présence du Seigneur est rendu rituellement accessible dans le sacrement de l'autel. L'autel en chaque église est le signe du sacrifice de Jésus-Christ. Le prêtre est donc avant tout le serviteur de l'amour du Christ lequel se donne dans la célébration des sacrements (qui sont au nombre de sept).

Le prêtre : être signe

Mais le prêtre fut aussi appelé à devenir peu à peu le signe visible de ce qu'il donne : le Christ. À l'autel, le prêtre célébrant la messe (le saint sacrifice de l'unique

Grand-Prêtre), est revêtu d'ornements sacerdotaux. Par ces vêtements qui sont la charité du Christ, il est soustrait à sa propre condition masculine d'homme pour rendre présent et visible le Christ invisible, siégeant à la droite du Père. L'Église latine a voulu que la vie du prêtre soit toute entière orientée par l'autel. Il se prépare à célébrer sa prochaine messe ou il descend de sa dernière célébration. L'autel est l'axe autour duquel gravite la vie du prêtre. D'antique tradition, le prêtre dévoué au service de l'autel est tenu d'être abstinent la veille du jour où il célèbre. Devant célébrer l'Eucharistie chaque jour, le prêtre latin est appelé à être abstinent la veille de chaque jour, donc tous les jours. « De la célébration quotidienne de l'Eucharistie, qui implique un état de service de Dieu permanent, naquit spontanément l'impossibilité d'un lien matrimonial » souligne Benoît XVI.

Le don d'une grâce particulière

Ce célibat répond donc d'une nécessité rituelle qui fut investie d'une dimension spirituelle : le prêtre est appelé à s'identifier au Christ pour célébrer la messe et il est appelé à le rejoindre de tout son être par une vie spirituelle soutenue. Cet appel prend clairement la forme d'une consécration dans un célibat choisi, qui ne peut qu'être un don venant du Seigneur lui-même. L'Église catholique a choisi de n'appeler au sacerdoce que des hommes en qui elle aura discerné durant les années du séminaire, l'aptitude du candidat à ce célibat et à ses luttes plus ou moins périlleuses ou fécondes. Si le célibat sacerdotal ressort clairement de la discipline de l'Église, il exprime plus qu'une simple discipline. Le pape émérite Benoît XVI et le cardinal

Sarah semblent estimer qu'il convient de continuer à le présenter (et le proposer) non comme une privation mais comme une expression positive de ce que le prêtre incarne. François n'en doute pas. Le célibat impliquant une continence parfaite et perpétuelle suppose le don d'une grâce particulière, afin d'assumer l'existence d'une vie chaste et abstinente.

D'aucuns la jugent aujourd'hui impossible car ce n'est pas sans poser des problèmes d'ordre psychique ou physiologique pour un certain nombre de prêtres, comme l'actualité le prouve régulièrement. Il y aurait donc une face lumineuse et spirituelle du célibat sacerdotal et une face plus douloureuse d'un combat permanent, parfois évoqué. Clairement, la qualité de la vie spirituelle reste la clé de sa lisibilité (un choix et non une privation) et de sa faisabilité (le soutien de la grâce divine agissante). D'une certaine manière, c'est à la qualité de la vie spirituelle des communautés chrétiennes que répond la qualité de la vie spirituelle des prêtres : elles s'entraînent mutuellement et c'est la sainteté du prêtre qui nourrit la conversion de la communauté.

Une vie spirituelle soutenue

Face à des fidèles qui perçoivent peu la signification des sacrements et qui sont immergés dans une société où la séduction et la sexualité sont à tous les coins de rue ou de clics, le célibat du prêtre est perçu comme une incongruité. La possibilité d'en rester au strict rôle du prêtre (ministre des sacrements) et de le dispenser d'être aussi le signe de Celui qu'il représente même en dehors de la célébration de la messe (son identification au Seigneur Ressuscité dans l'Esprit saint) reste une

option que les tenants d'une fidélité à la Tradition de l'Église ne veulent pas. C'est le sens du « lien ontologico-sacramentel » que défend le cardinal Sarah.

Le mérite de cette réflexion, finalement jamais close mais jamais grave, sera de redécouvrir pourquoi le sacerdoce est essentiel à la vie de l'Église et pourquoi son inestimable beauté suppose une vie spirituelle soutenue pour le vivre comme pour le comprendre.

Père Laurent Stalla-Bourdillon, *le 17 janvier 2020*
Directeur du Service pour les Professionnels de l'Information
Enseignant au Collège des Bernardins

Pourquoi l'Église n'ordonne pas d'hommes mariés ?

Pascal Deloche / Godong | Ref:002

La question, régulièrement relancée, de l'ordination d'hommes mariés n'est pas toujours présentée honnêtement. Le célibat sacerdotal signifie la consécration, sans partage, au Christ ; la pleine liberté pour le service de Dieu et des hommes ; l'exercice de la paternité dans le Christ. Pour le prêtre, signe du monde à venir, l'Épouse, c'est l'Église.

Un curé rencontre des enfants quelques jours avant leur première communion. Il pose la question : « Qu'est-ce qu'un prêtre ? » Un doigt se lève : « Un prêtre, c'est un homme qui ne se marie pas. » Ce n'était pas la réponse que le curé espérait, mais elle introduit pourtant notre réflexion sur l'ordination d'hommes mariés.

Une question régulièrement relancée

Depuis des dizaines d'années, la question est perpétuellement relancée. Elle est réactivée, ces derniers temps, pour deux raisons : les scandales de la pédophilie et le synode sur l'Amazonie. Si les prêtres étaient des hommes mariés, ils seraient moins tentés d'abuser des enfants, pense-t-on. À l'époque où beaucoup de prêtres étaient concubinaires, l'Église n'a pas cédé sur son exigence et les manquements des prêtres au célibat sont devenus une exception. Quant à l'Amazonie, la population manque cruellement de prêtres : ordonner prêtres des hommes mariés, d'âge mûr, de foi orthodoxe et de bonnes mœurs ne serait-il pas une solution ? Le concile Vatican II a autorisé l'ordination comme diacres d'hommes mariés. La mise en application était remise aux « groupements territoriaux d'évêques », entendons les conférences épiscopales. Pourrait-il en être ainsi pour l'ordination sacerdotale d'hommes mariés ? Dans la réponse, il faut tenir compte de la mondialisation et de la pression médiatique qui ne manquerait pas de s'exercer en Occident.

Poser la question honnêtement

Les partisans de l'ordination d'hommes mariés ne manquent pas d'arguments. La pratique de l'Église romaine n'est pas un dogme. Dans les premiers siècles,

les prêtres et même les évêques pouvaient être mariés. C'est l'usage des Églises orientales, y compris des communautés orientales catholiques. Quand des pasteurs anglicans sont entrés dans l'Église catholique et ont demandé à être prêtres, ils ont été ordonnés, sans que Rome leur demande de quitter leur famille. Inversement, il n'est pas très honnête de réduire la question à une simple exigence disciplinaire, avec ce que le mot « discipline » comporte en lui-même d'odieux pour des oreilles modernes. Il n'est pas juste d'attribuer la pratique actuelle à un mépris de la sexualité : l'Église catholique s'est opposée aux manichéens et aux cathares sur ce point. D'autres attribuent le célibat des prêtres à la difficulté, dans l'hypothèse inverse, de gérer les successions : ce n'est pas très honorable de ramener l'enjeu à la seule dimension financière.

L'Épouse, c'est l'Église

Avant d'aller plus loin, il faut bannir une expression, pourtant courante : le « mariage des prêtres ». La pratique constante, tant des Églises orientales que de Rome, est d'ordonner des hommes qui ont déjà choisi leur état de vie. Une fois ordonnés, qu'ils ne changent pas d'état de vie ! Cela vaut tout autant pour les diacres que pour les prêtres. Ce faisant, l'Église manifeste son respect pour le mariage qui redéfinit, redimensionne, toute la personnalité. Elle manifeste aussi que le ministère et la vie personnelle sont inséparables : le ministère n'est pas « un métier » comme un autre, qui n'aurait guère à avoir avec la vie « privée ».

« Signe du monde à venir »

Le concile Vatican II a évoqué cette question dans le décret *Ministère et vie des prêtres* (n. 16). Après avoir salué la pratique orientale, le concile parle de « convenance ». Le célibat signifie la consécration, sans partage, au Christ ; la pleine liberté pour le service de Dieu et des hommes ; l'exercice de la paternité dans le Christ. Pour le prêtre, représentant le Christ, l'Épouse, c'est l'Église. Enfin, il est signe du monde à venir, un monde où ne s'exercent plus les relations conjugales. Ces justifications sont rappelées dans le *Catéchisme de l'Église catholique* (n. 1579). N'ignorant pas la pratique orientale, le *Catéchisme* dit que les prêtres sont « normalement » choisis parmi des hommes célibataires.

Dans les débats actuels, une expression latine revient assez souvent : l'ordination de *iri probati*, des hommes « approuvés », sous-entendu par la communauté. Ces mots se trouvent dans un texte tout à fait vénérable, l'épître de saint Clément, troisième successeur de Pierre comme évêque de Rome, à la fin du Ier siècle. Ils sont repris dans la *Constitution sur l'Église* (n. 20) pour dire que les apôtres se sont donné des successeurs. Mais rien n'est dit sur leur état de vie. Il y a donc un certain abus à se servir de ce texte.

Un seul clergé

Ayant réuni toutes ces données, sans prétendre trancher dans un article une question qui intéresse le Magistère suprême de l'Église catholique, il est possible de formuler quelques remarques.

Les prêtres célibataires ne datent pas d'hier. Ils existaient dès l'époque des Pères de l'Église. Ils existent toujours en Orient. Les raisons de

« convenance » énumérées par le concile Vatican II ne sont pas des justificatifs *a posteriori* pour une pratique surannée. Les Églises orientales élisent toujours leurs évêques parmi les prêtres célibataires. Dans toute décision d'aujourd'hui, il faut mesurer sa portée œcuménique. Il faut faire attention à ne pas instituer deux clergés, dont l'un n'accéderait jamais à la plénitude du sacerdoce : le problème n'est pas illusoire.

Le caractère sacramentel

Jadis, la famille constituait un lieu de ressourcement. Elle l'est toujours. Mais on connaît sa fragilité. Aujourd'hui, ceux qui s'engagent dans la fondation d'une famille doivent savoir qu'ils s'engagent dans une tâche qui demandera beaucoup de soin et de temps. Les conflits entre la famille et le métier sont fréquents. Combien de couples d'hommes politiques ont résisté ? Le vieil argument sur la disponibilité doit être relu dans l'état actuel de la société et des mentalités. L'institution de diacres mariés est déjà suffisamment ancienne pour qu'il soit légitime d'en tirer des enseignements.

La comparaison avec les pasteurs protestants ne vaut pas, car le ministère des pasteurs et le sacerdoce sacramentel des prêtres n'impliquent pas le même type de rapport au Christ. Les conceptions de l'Église et de la célébration eucharistique ne sont pas les mêmes : il n'est pas étonnant que cela se reflète dans les engagements respectifs des

prêtres et des pasteurs. Au passage, signalons que l'hypothèse de prêtres à titre temporaire paraît incompatible avec le caractère sacramentel du sacerdoce, que ce soit le sacerdoce commun des fidèles ou le sacerdoce ministériel des prêtres.

Une question de foi

L'évêque d'un diocèse doit aux fidèles la possibilité de participer à l'Eucharistie. C'est pourquoi, dans le débat, intervient souvent l'argument des paroisses rurales. Soyons honnêtes : le dimanche où, une fois par mois, la messe est célébrée au village, les participants ne se pressent pas en foule : c'est peu dire. Certains imaginent que des prêtres pourraient être ordonnés, uniquement, pour la célébration de la messe, menant par ailleurs la vie civile. Cela nous ramène à des temps lointains où des prêtres pouvaient être ordonnés *ad missam*. Les Pères du concile Vatican II se retourneraient dans leur tombe en entendant cela.

La Révolution française avait poussé les prêtres à se marier : ce ne fut pas un grand succès pour la foi. Or le diagnostic du pape Benoît XVI reste valide : la question d'aujourd'hui est moins celle de l'Église et de son fonctionnement, que celle de la foi.

Un signe de l'Évangile

Certes, le « mariage des prêtres » et l'ordination d'hommes mariés ne doivent pas être confondus. Reste que l'effet serait à peu près le même : faire du prêtre un « homme comme un autre », supprimer ce point d'interrogation salutaire que constituent des engagements, corps et âme, pour Dieu et pour les autres. « Un prêtre, c'est un homme qui ne se marie

pas » : pourquoi ? Le signe du célibat fait partie de l'Évangile. C'est une nouveauté par rapport à la Première alliance. Jésus commente : « Qui peut comprendre, qu'il comprenne ! » (Mt 19, 12).

Mgr Jacques Perrier, *évêque Emérite de Tarbes,*
01 août 2019

Nota Bene*: ces textes vous motivent à avoir une plus grande réflexion ? Un autre article était ajouté à ceux-ci. Si vous désirez le recevoir, faites-en la demande à emotte4@gmail.com qui vous l'enverra par mail. Cet article est :*
«Il ne faut pas chercher à **faire naître** des vocations de prêtres mais **des vocations de saints**». Interview du père Stéphane Duteurtre, ancien Supérieur du diocèse de Paris *par Agnès Pinard Legry*

Remerciements....

Merci et tous nos compliments à ceux et à celles qui ont contribué à la réussite du repas du mois de février.

L'entrée
Patricia Choquet
Le Bœuf Bourguignon
S. E. Monsieur l'Ambassadeur et Madame Philippe Etienne
Le fromage
Pierre Papadacci
Le gâteau des anges à la sauce aux fraises
Roselyne Chang, Marie-France Le Bouder, Isabelle Ligneul, Denise Soudée, Marie-Claude Terrot, Marie-Claude Volay Larsen
Le vin
Sabine et Edouard Motte
La décoration des tables
Cécile Hagan

Merci aussi à tous les volontaires pour leur aide fidèle et généreuse !

Date de notre prochain déjeuner

Vendredi 17 avril 2020

DATES à venir

- Mercredi des Cendres 26 février à la ***chapelle St-Louis***:

9h Adoration ;

9h30 : Messe avec imposition des Cendres

18h : Bol de riz pour tous (enfants & adultes)

19h00 : Messe avec imposition des Cendres ***Chapelle St-Louis***

Mardi 24 mars, 10h00-15h00, ***Maison Paroissiale***

4125 Garrison St NW, Washington DC

Récollection spirituelle pour tous avec Déjeuner PotLuck

- **Dimanche des Rameaux et de la Passion** : 4-5 avril

Samedi 4 avril, 18h30 à ***St Jane*** :

Bénédiction des rameaux et messe

Dimanche 4 avril, 10h30 à ***St-Louis*** :

Bénédiction des rameaux et messe

- **Lundi Saint 5 avril**, 19h00, ***St Matthew the Apostles cathedral***

- Jeudi Saint 9 avril, 19h30,

St-Jane de Chantal : Saint Cène du Seigneur

- Vendredi Saint 10 avril, 19h30,

Chapelle Saint-Louis : Liturgie de la Passion du Seigneur.

- Pâques :

Vigile Pascale : samedi 11 avril, 20h00,

Our Lady of Bethesda, 7007 Bradley Blvd, Bethesda

Messe du Jour de Pâques 12 avril, 11h00,
Our Lady of Bethesda
Les 2 messes seront suivies d'un apéro.

Samedi 11 avril, 18h30, ***St Jane*** et
Dimanche 12 avril, 10h30, ***St-Louis*** :

Dimanche de la Miséricorde

Paroisse Saint-Louis de France, Washington, DC
Père Pierre cell :202-236-3264
Tél. : 202-537-0709 cure@saintlouisdefrance.us